05.05.2015 – 09:00 Uhr

Les conseils de sécurité du CIPI pour des grillades sans danger

Bern (ots) -

La hausse des températures et la douceur des soirées marquent l'ouverture de la saison des grillades. Mais chaque année, les barbecues provoquent de nombreux accidents, causés par le non-respect des règles de sécurité. L'utilisation notamment d'aides à l'allumage hautement explosives est extrêmement dangereuse. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) diffuse des conseils pour une saison des grillades sans accidents.

La plupart des accidents qui surviennent lors de grillades sont dus à un comportement imprudent et à la négligence. Le caisson d'un barbecue peut déjà atteindre une température de 400° C. Les braises et la grille chauffent à près de 500 °C et les flammes approchent même les 800 °C. En versant de l'essence ou de l'alcool à brûler sur les flammes des barbecues à charbon de bois pour aider le feu à prendre, on augmente considérablement le risque d'explosion pouvant conduire à des blessures graves. Les grils à gaz ne sont pas non plus sans danger, par exemple si les raccords sont défectueux. Pour éviter des accidents, il est important de suivre les conseils essentiels du CIPI.

Mesures générales de précaution
- Installez toujours le gril de façon stable, sur une surface à l'air libre.
- Observez toujours une distance minimale de un mètre par rapport aux matériaux combustibles, par ex. meubles de jardin.
- Surveillez les enfants et animaux à proximité.
- Ayez toujours à disposition un seau d'eau ou un extincteur en cas d'urgence.

Mesures de précaution pour les grils à charbon de bois
- N'utilisez que des allume-feu, des pâtes combustibles ou des cheminées d'allumage vendus dans le commerce spécialisé.
- Ne versez jamais d'alcool à brûler ou d'essence.
- Laissez refroidir les cendres pendant 48 heures au moins ou arrosez-les abondamment avant de les placer dans un récipient résistant au feu.

Mesures de précaution pour les grils à gaz
- Contrôlez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz en les badigeonnant avec de l'eau savonneuse (l'apparition de bulles signale les parties non étanches).
- En cas d'odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet.
- Ne fumez jamais à proximité du gril.
- Ne stockez jamais les bouteilles de gaz à l'intérieur d'un bâtiment.

Mesures de précaution pour les grils électriques
- Avant la grillade, contrôlez que le câble ne présente pas de défaut.

Vous trouverez d'autres mesures de précaution utiles dans la notice « Des grillades sans danger ».

Contact presse :

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100772153 abgerufen werden.